

# La Semaine Religieuse

DE  
Québec

VOL. XV

Québec, 1er août 1903

No 50

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

## SOMMAIRE

Calendrier, 785. — Les Quarante-Heures de la semaine, 785. — La mort de S. S. Léon XIII, 786. — Chronique diocésaine, 788. — «Se prosterner», 789. — La Sainte Face de Notre-Seigneur, 790. — Erratum, 791. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 792. — Institution des jeunes aveugles de Nazareth, 795. — La France et ses pays perdus, 797. — En France, 797. — Les Chartreux, 798. — Bibliographie, 799.

## Calendrier

2 DIM.	b	IX après Pent. Octave de Ste Anne. <i>Kyr</i> des db les. II Vêp., mém. du suiv. et du dimanche.
3 Lundi	tr	Invention de S. Etienne.
4 Mardi	b	S. Dominique, confesseur, <i>dbl. maj.</i>
5 Mercr.	b	Notre-Dame des Neiges, <i>dbl. maj.</i>
6 Jeudi	b	Transfiguration de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
7 Vend.	b	S. Cajétan, confesseur.
8 Samd.	tr	(Vigile.) SS. Cyriac, Large et Smaragde, martyrs.

## Les Quarante-Heures de la semaine

2 août, L'Enfant-Jésus. — 3, Saint-Pamphile. — 4, Saint-Sébastien. — 5, Saint-Alexandre. — 6, Saint-Lambert. — 7, Saint-Romuald.

---

**LA MORT DE S. S. LEON XIII**

---

**DOCUMENTS OFFICIELS (Suite)**

---

**Le premier ministre du Canada  
à S. Exc. le Délégué apostolique**

Ottawa, 21 juillet 1903.

Je vous prie de transmettre à Son Eminence le cardinal Secrétaire d'Etat l'expression sincère des profonds regrets causés dans ce pays par la mort de Sa Sainteté le pape Léon XIII.

Les Canadiens de toutes classes et de toutes croyances ont eu maintes occasions d'apprécier la sagesse et les vues éclairées avec lesquelles il a gouverné l'Eglise, et qui en ce moment provoquent un tribut spontané d'admiration de tout l'univers.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le serviteur dévoué  
(Signé) WILFRID LAURIER.

---

**Résolutions de condoléance  
adoptées par le Conseil de ville de Québec  
en sa séance du 24 juillet 1903**

Proposé par les échevins Tanguay, Cummings et Madden, appuyé par les échevins Casgrain, Drolet et Foley :

Que ce Conseil, au nom des citoyens de Québec, enregistre au procès-verbal de cette séance, le sentiment de vive douleur et de profond chagrin avec lesquels nous avons appris la mort de Sa Sainteté le pape Léon XIII qui, dans un règne glorieux de plus de vingt-cinq ans, avait conquis le respect et la vénération du genre humain.

Dans le deuil universel que cause la disparition de cette grande figure, l'une des plus glorieuses de notre temps, nous réalisons à peine la grandeur de la perte que viennent de faire non seulement l'Eglise et le monde chrétien, mais, nous pouvons bien le dire, l'univers tout entier.

Il a fait rayonner partout l'éclat de son génie, de sa science profonde, et tous les peuples ont ressenti l'heureuse influence de la sagesse de ses enseignements, et de l'incomparable habileté avec laquelle il a su aborder les questions délicates, les problèmes redoutables qui surgissent à chaque instant dans notre siècle si fécond en transformations et en progrès.

L'histoire dira que nul plus que lui n'aura contribué à rendre à l'Eglise catholique romaine, dans notre société moderne, avide de jouissances et de libertés sans frein, cette souveraineté morale, cette influence prépondérante qui ne demande qu'à s'exercer toujours pour le plus grand bien de l'humanité, pour la protection du faible contre le fort, pour la justice et le droit contre l'oppression et la tyrannie, pour l'ordre et pour la paix.

Aussi est-ce pour les catholiques romains un adoucissement à leur chagrin que ce concert unanime de louanges et de regrets, et nous avons été sensibles aux manifestations de sympathie qui nous viennent de toutes langues et de toutes nations, et plus spécialement de ceux de nos concitoyens qui ne partagent pas nos croyances religieuses.

Nous avons cru devoir manifester notre douleur en assistant, en corps, précédés d'un détachement de notre police municipale et de notre corps de pompiers, au service funèbre qui a été célébré jeudi, le 23 du courant, dans la basilique de Québec, à Sa mémoire. Et pour marquer davantage l'importance de cet événement, nous avons fait décorer l'hôtel de ville d'insignes de deuil portant les inscriptions suivantes que nous pouvons consigner dans le procès-verbal de la séance de ce soir :

A Léon XIII, pontife suprême de l'Eglise du Christ, hommage de notre admiration et de nos regrets.

Pontife-Roi, il a, sans défaillance, dirigé la barque de Pierre à travers les plus dangereux écueils, et par son génie autant que par ses vertus, il a régné vraiment sur tout le genre humain.

Docteur infailible, il a enseigné aux rois la sagesse, aux riches la charité, aux patrons la justice, aux ouvriers la noblesse du travail, à tous le respect de la religion, la pratique de la vertu.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Son

Excellence Mgr Sbaretta, délégué apostolique au Canada.

Qu'en signe de deuil et par respect pour la mémoire de l'illustre et vénérable défunt, ce conseil s'ajourne maintenant.

**Cardinal Oreglia**

**au Secrétaire de la province de Québec**

Rome. 27 juillet 1903

Témoignage d'affectueuse douleur nous a apporté beaucoup de consolation. D'un cœur reconnaissant, je remercie, par votre intermédiaire, l'illustre gouverneur, les autres personnages et l'entière population.

L. Card. OREGLIA.

**Chronique diocésaine**

QUÉBEC

—Vendredi, le 24 juillet, dans la chapelle de l'Archevêché, S.G. Mgr l'Archevêque a conféré la TONSURE à M. Louis Nadeau, du *diocèse de Saint-Boniface*.

— Le 25 juillet, dans la chapelle des Ursulines de Québec, ont reçu la TONSURE :

Fr. Antoine, O. F. M., Fr. Joachim, O. F. M., Fr. Simon, O. F. M., Fr. Eugène Déry, de la Congrégation des Pères Blancs d'Afrique.

Ont été promus aux ORDRES MINEURS :

Fr. François, O. F. M., Fr. Alphonse, O. F. M., Fr. Jean-Joseph, O. F. M., M. Louis Nadeau, du *diocèse de Saint-Boniface*.

Ont reçu le SOUS-DIACONAT :

MM. Arthur Beaudoin, Ovide Larochelle, Aurélius Michaud, Ludger Michaud, Jean-Baptiste Leclerc, Pierre Dion, du *diocèse de Québec*.

Ont été ordonnés PRÊTRES :

M. Arthème Beaudet, du *diocèse de Québec*, Fr. Théophile-Marie, O. F. M., Fr. Remi-Marie, O. F. M.

— Dimanche, le 26 juillet, dans la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré, S. G. Mgr l'Archevêque a promu au Diaconat les séminaristes ordonnés sous-diacres la veille.

— Monseigneur l'Archevêque s'est rendu aujourd'hui à Saint-Romuald, et demain se rendra à Saint-David de Lévis, pour administrer le sacrement de Confirmation dans ces deux paroisses.

— Dimanche, 19 juillet, au couvent des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, à Saint-Ephrem de Beauce, une prise d'habit a eu lieu et cinq postulantes ont reçu le voile. C'étaient : Mlles Amanda Caron, de Limoilou, en religion Sr Sainte-Agnès ; Laura Lachance, de Limoilou, en religion Sr Sainte-Cécile ; Fidélise Deslauriers, de Saint-Ephrem, en religion Sr Saint-Vincent de Paul ; Zélia Trudel, de Charlesbourg, en religion Sr Saint-Jean-Chrysostome ; Belzémire Carrier, de Saint-Honoré de Sheniy, en religion Sr Sainte-Aurélié.

---

“ Se Prosterner ”

---

La *Semaine religieuse* du 27 juin dernier nous est arrivée avec une question de rubrique, posée par un de ses correspondants. Cette question se résume en ce qui suit : « Le prêtre qui préside à l'office du Vendredi-Saint doit-il se coucher la face contre terre, ou simplement s'agenouiller et s'appuyer le front sur les marches de l'autel, pour prier quelque temps avant de commencer ? » Les rubricistes se sont tus jusqu'à ce jour, et il semble devenu fort douteux qu'ils répondent jamais. Les philologues sont donc justifiables de se hisser sur la scène, et de dire ce qu'on en pense chez eux.

Il est vrai que les deux verbes latins *procumbere* (neutre) et *prosternere* (actif) ont entre eux une nuance de signification très visiblement diverse, dans le langage usuel. Mais il n'est pas moins visible que cette nuance disparaît totalement en terme de rubrique. Le premier, composé du préfixe *pro*, en avant, et du verbe neutre *cumbere*, s'affaisser, tomber, signifie proprement « tomber en avant. » L'autre, formé du même préfixe *pro* et du verbe actif *sternere*, renverser, coucher, veut

dire, étymologiquement, « renverser, étendre, coucher en avant. » De fait, Littré définit le participe-adjectif *prosterné* (*prostratus*) : « Qui s'est couché à terre en signe d'adoration ou de respect. » C'est très précisément là le *prostrati* du Missel. Le même auteur donne au verbe actif *prosterner* le sens de « coucher à terre. » *Se prosterner*, c'est donc à coup sûr se coucher à terre.

Hatzfeld n'est pas moins explicite et clair, quand il dit que le latin *prosternere* se traduit proprement en français par « coucher en avant, » et que *se prosterner*, c'est « *se coucher la face contre terre.* »

Ils font donc comme le veut la rubrique ceux qui s'étendent de tout leur long, la face contre terre, en arrivant au pied de l'autel pour commencer l'office du Vendredi-Saint.

La rubrique leur permet de s'appuyer le front sur un coussin.

FIRMIN PARIS.

---

### La Sainte Face de Notre-Seigneur

---

Il est permis de vénérer le voile de sainte Véronique sur lequel s'est imprimée la sainte Face de Notre-Seigneur Jésus-Christ; mais il est défendu de rendre un culte particulier à la Tête de Notre-Seigneur. Rome ne le veut pas. Il n'y a d'exception que pour son Sacré Cœur, car c'est lui-même qui a demandé ce culte de son Sacré Cœur.

Il n'est pas permis de rendre un culte particulier à la tête, à un bras, à une main de Notre-Seigneur. L'Eglise ne veut pas de ces dévotions nouvelles.

Pour nous encourager à pratiquer la dévotion à sa sainte Face, Notre-Seigneur lui-même a fait des promesses magnifiques. En voici quelques-unes :

1° « Je te donnerai ma Face adorable, et chaque fois que tu la présenteras à mon Père, ma bouche s'ouvrira pour plaider ta cause. »

2° « Par ma sainte Face, vous ferez des prodiges. »

(Notre-Seigneur à la Sr Marie de Saint-Pierre, 27 octobre 1845.)

3° « Vous obtiendrez, par ma sainte Face, le salut de beaucoup de pécheurs. Par cette offrande, rien ne vous sera refusé. Si vous saviez combien la vue de ma Face est agréable à mon Père ! » (22 nov. 1846.)

L'image de la sainte Face est une copie fidèle de celle que le Seigneur Jésus laissa empreinte sur le voile de sainte Véronique quand cette femme courageuse, s'avançant à travers les soldats, offrit au Seigneur son voile, afin qu'il s'en essuyât le visage tout baigné de sueur et de sang.

On distingue comme l'empreinte du gantelet de Malchus, qui le frappa cruellement sur la joue droite, dans la maison d'Anne, et, sur l'autre joue, plusieurs souillures de crachats.

Sainte Véronique, joyeuse de posséder un si précieux trésor, le garda pieusement chez elle. Puis, s'étant rendue à Rome, elle remit, avant sa mort, cette image divine au pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, qui gouverna l'Eglise de 91 à l'an 100.

Pendant les persécutions des trois premiers siècles, Clément et ses successeurs conservèrent secrètement la sainte Relique dans les profondeurs des catacombes. Mais quand la paix fut rendue à l'Eglise, l'empereur Constantin fit construire une magnifique basilique, où le pape saint Sylvestre plaça cette sainte Face.

Actuellement elle se trouve dans une niche d'un des quatre piliers qui soutiennent le dôme de la basilique de Saint-Pierre. Là elle est conservée avec le plus grand soin. A certaines fêtes de l'année et dans les calamités publiques, elle est exposée avec beaucoup de solennité, et chacun peut venir l'honorer, la vénérer et la contempler.

« Elle doit être le signe sensible de la réparation. » (Notre-Seigneur à la Sœur Marie de Saint-Pierre, religieuse carmélite morte en odeur de sainteté, à Tours, en 1848.)

SPES.

---

#### Erratum

La dernière livraison de la *Semaine religieuse* porte sur la COUVERTURE le N° 44, au lieu du N° 49 qui devrait s'y trouver. Nous prions, pour éviter des réclamations inutiles un jour ou l'autre, que l'on corrige à la plume cette fausse indication.

## VISITÉS PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

## CHAPITRE PREMIER

*(Suite.)*

Mais tant les mœurs et la piété se soutiennent parmi les pêcheurs, autant perdent-elles de leur empire chez ceux des Arichatiens qui, portant leur ambition plus loin, se sont attachés au cabotage. Cette allée et venue dans les ports étrangers les expose inévitablement à faire des rencontres et à lier des rapports funestes soit à leur probité, soit à leur sobriété, soit à d'autres vertus qui se dissipent dans le tumulte du monde et dans l'embarras des affaires. C'est au milieu et comme en conséquence de ces dangers spirituels, que l'état temporel d'Arichat a pris une attitude toute différente de ce qu'il était d'abord. Il y a même une différence sensible et une amélioration considérable depuis trois ans. Les maisons se construisent plus élégamment, les habitants s'habillent avec plus de choix, se nourrissent mieux, mangent tous du pain (chose dont les Acadiens savent si bien se passer); non que leurs terres rapportent plus de blé, car ils ne les cultivent pas, mais parce qu'ils ont assez d'argent pour se procurer des farines étrangères. Il y a aussi beaucoup d'activité dans le port, beaucoup plus de vaisseaux et de chaloupes qui entrent et sortent à tout instant, beaucoup plus de hardiesse dans les spéculations. Les uns transportent du charbon de terre de Sidney, d'autres du plâtre d'Antigonish, d'autres vont, jusque dans le détroit de Belle-Isle, ramasser sur des rochers les œufs des goélards, sterlets, margots, cormorans, moniaques et autres oiseaux aquatiques, les mettent dans leurs goélettes à pleine cale, comme on mettrait du blé, les transportent à Halifax, et les vendent jusqu'à 15 sous anglais la douzaine aux soldats de la garnison et aux matelots de la flotte. Quelquefois même les honnêtes gens en font usage, faute d'avoir des œufs de poules, trop recherchés dans un endroit où l'on croit n'avoir pas déjeuné si l'on n'a pas au moins mangé trois œufs à la coque, sans préjudice du beurre, du café, etc. Le



commerce des œufs du détroit de Belle-Isle a été si heureux, les deux années dernières, que ce printemps il n'est pas allé moins de 10 à 11 goélettes d'Arichat pour en emporter des cargaisons.

Ce qui a essentiellement contribué à donner de l'importance au commerce d'Arichat, ce sont les établissements qu'y ont faits d'abord les maisons Robin et Janvrin de Jersey, ainsi que les habitants de la même isle qui les y ont suivis, d'abord comme agents pour d'autres, puis à leur propre compte. Plusieurs y ont fait des fortunes considérables, témoin M. Hébert, major de milice, auquel la dernière guerre américaine n'a pas valu moins de 8 000 louis.

Ces Jerséais, quoique protestants, ont un grand respect pour la religion catholique, sont en bonne intelligence avec M. l'abbé Lejamtel, missionnaire du lieu, dont ils honorent la vertu et la conduite irrépréhensible. (1) Ils assistent volontiers, les dimanches, à l'office paroissial. Il y en a même un, et un des plus marquants, qui donne les espérances d'une conversion prochaine. Dieu, qui se sert de tout pour opérer le salut des hommes, a permis que celui-ci ait recherché en mariage une jeune Acadienne catholique, du consentement de laquelle il ne doutait nullement, parce qu'il croyait que la pauvreté de la personne ne tiendrait pas contre l'assurance de se trouver tout à coup

---

M. Lejamtel fut missionnaire d'Arichat de 1792 à 1819 ; les archives de l'archevêché conservent quarante-neuf de ses lettres. Voici celle qu'il écrivait à l'évêque pour lui apprendre son arrivée ; je la cite en partie :

Arichat, 4 juin 1793.

Monseigneur,

« Si les occasions ne m'avaient pas manqué, il y a longtemps que j'aurais informé Votre Grandeur que j'ai l'honneur d'être sous sa juridiction. Ce qui m'a fait diriger mes pas vers votre diocèse, c'est que j'ai été obligé de quitter ma patrie, pour avoir refusé un serment que ma conscience et ma religion ne pouvaient admettre. Vous connaissez sans doute la nouvelle constitution française à l'égard du clergé de France. J'étais troisième missionnaire aux isles de Saint-Pierre et Miquelon près Terre-neuve, où j'aurais dû être à l'abri de la funeste loi ; mais la divine Providence a voulu que je n'en aie pas été plus exempt que les autres. J'ai résisté à deux tentatives, mais à la troisième j'aurais été en danger de ma vie, si je n'avais pas cherché un asile sur des terres étrangères. L'ordre m'a même été donné de la part du commandant de station de prêter ce serment ou de me retirer promptement. Le second missionnaire, nommé M. Allain, a eu le même sort que moi ; et nous nous sommes réfugiés tous les deux aux isles de la Magdeleine, le mois d'août dernier. Y étant arrivé, j'avais grand dessein de me transporter

très riche en l'épousant. Mais il fut extrêmement surpris de recevoir d'elle cette réponse : « Moi, vous épouser, vous un protestant. Vous me donneriez votre maison pleine d'or, que je ne consentirais pas à déshonorer ainsi ma religion. Faites-vous catholique, après quoi vous me parlerez de mariage, si vous voulez, et je verrai comment vous répondre. » On imaginerait à peine l'impression singulière qu'a faite sur le gentilhomme cette réponse ferme et édifiante. Il lui en a résulté la plus grande estime pour la jeune fille et pour sa religion, de manière qu'il paraît décidé à adopter prochainement l'une pour parvenir à l'autre. Si son motif est humain, du moins il n'est pas criminel, et l'on peut espérer que Dieu le rectifiera.

Arichat étant le point le plus central de la plupart des missions du golfe, c'était aussi là que l'évêque de Québec avait fixé son rendez-vous de cette année, et de là qu'il devait partir pour parcourir les divers endroits destinés à être visités dans cette campagne. Il n'avait parcouru en 1812 que la partie ouest de l'isle du Cap-Breton. Il lui restait à visiter la partie est et

---

auprès de Votre Grandeur pour voir si nous n'aurions point eu le bonheur d'avoir un refuge assuré dans l'étendue de votre diocèse, en tâchant de nous y rendre utiles, selon votre destination et notre capacité. Mais la chose a été impossible, vu qu'il ne s'est point trouvé de navire pour y aller.

« Mais comme il y avait dans les environs des peuples qui avaient besoin de pasteurs, je me suis transporté à Halifax vers le R. Père Jones, qui nous a établis, M. l'abbé Allain et moi, missionnaires des environs de la Nouvelle-Ecosse et nous a donné pour districts : Arichat, Tracadie, Cheticamp et les isles de la Magdeleine, avec pouvoir d'y exercer les fonctions pastorales. M. l'abbé Allain a eu en partage Cheticamp et les isles de la Magdeleine, et moi Arichat et Tracadie ». M. Lejantel demande ensuite différents pouvoirs et permissions, entre autres celle de continuer à réciter le bréviaire de Paris et de dire la messe devant le Saint Sacrement exposé tous les premiers jeudis du mois. . . « Il nous manque bien des choses à notre église. J'ai même été obligé, depuis que je suis dans le pays, de dire la messe avec de la chandelle de suif, n'ayant apporté avec moi que quelques bougies qui n'ont pas duré longtemps. .

« L'exercice de notre religion est parfaitement libre ici. J'ai été très bien reçu de la part de Leurs Excellences les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, moyennant que j'ai fait au roi d'Angleterre le serment de fidélité prescrit pour les catholiques romains. Ayant donc, Monseigneur, l'honneur d'être accepté par Votre Grandeur pour exercer selon mon faible pouvoir les fonctions pastorales dans le district qui m'est prescrit par M. Jones, j'espère que je n'y serai point inquiété, à moins que quelques corsaires de la constitution française n'abordassent à Arichat, ce qui pourrait arriver. J'ai l'honneur etc.

Lejantel, ptre, miss.

le centre. Il avait même promis aux sauvages du Labrador de les aller visiter les premiers. Mais comme il avait aussi le dessein d'aller à Sidney, il se décida d'abord de ce côté, et à ne voir le village des sauvages qu'à son retour, ce qui était sans conséquence pour eux et qui n'était pas indifférent pour lui.

M. Lejantel toujours aux aguets observait depuis plusieurs jours tous les vaisseaux qui entraient dans le havre. La *Résolution* passant devant chez lui, à une petite distance, il fut frappé de la singularité du pavillon qu'elle portait, aperçut sur le pont des passagers qui lui semblaient ecclésiastiques, en conclut que l'évêque était aussi là, et sans perdre de temps, se mit en route le long de la côte, prit une chaloupe au fond du havre et arriva à bord de la goélette, au moment où elle venait de mouiller et où les passagers, assis dans la petite chambre, partageaient avec leur capitaine une méchante soupe aux pois, qui avait été plus de trois heures au feu sans pouvoir cuire. Le déshonneur du dîner portait sur le prélat qui s'était chargé ce jour-là, de la cuisine, comme il faisait de temps en temps pour soulager ses compagnons. M. Lejantel eut beau protester qu'il avait diné depuis longtemps; il fut condamné à prendre sa part de ce misérable repas, dont l'ingratitude ne pouvait être adoucie que par la bonté des desserts très bien conservés jusqu'alors par M. Gauvreau. Le dîner fini (et il ne dura pas longtemps), une chaloupe toute prête prit à bord l'évêque, ses trois compagnons et M. Lejantel, et les conduisit, à travers quelques coups de canon tirés par les vaisseaux du havre, auprès d'un quai qui n'était qu'à environ deux arpents du presbytère. On débarqua, on s'y rendit, et on se délassa des ennuis des 18 jours de navigation par la douce conversation d'ecclésiastiques réunis. *Ecce quam bonum, etc.*

(A suivre.)

---

### Institution des Jeunes Aveugles de Nazareth

---

—o—  
*Prospectus*

L'Institution de Nazareth est située à Montréal, 2009, rue Sainte-Catherine. Fondée en 1861 par un grand homme de bien,

M. l'abbé Rousselot, prêtre de Saint-Sulpice, et dirigée par les Sœurs Grises, elle est destinée aux jeunes aveugles de la province de Québec.

La maison est grande, bien tenue et très propre. Elle est aménagée pour les deux sexes, qui ne se trouvent ensemble que dans les classes, au réfectoire et à la chapelle. Les pensionnaires reçoivent l'enseignement intellectuel et professionnel.

Le cours d'études, qui dure dix ans, embrasse l'enseignement des langues française et anglaise, de la littérature, de l'histoire, de la géographie et des mathématiques.

Dans les cours supplémentaires, on enseigne le chant, la musique et l'harmonie. Ces dernières études, qui forment une partie très soignée de l'instruction donnée à Nazareth, se continuent même après la dixième année, quand les élèves restent à l'institution.

Le cours professionnel comprend, pour les garçons : l'accordage des pianos, l'empaillage des chaises, la fabrication des paniers et des sièges cannés ; pour les filles : tous les ouvrages au crochet et au tricot, la couture à la main et à la machine. Les élèves qui ne s'adonnent pas exclusivement à la profession musicale peuvent, à l'aide de ces métiers manuels, se procurer un travail lucratif et une occupation honorable.

L'année scolaire est de dix mois : de septembre à la fin de juin.

L'âge d'admission est de sept à vingt ans.

Le prix de la pension est fixé selon les moyens des élèves. Autant qu'elle le peut, l'Institution en fait la remise à ceux qui sont réellement incapables de rien donner. Les nouveaux élèves, pour être admis, doivent s'adresser à madame la Supérieure de l'Institution, 2009, rue Sainte-Catherine, Montréal.

N. B. — La pension est fixée à dix dollars par mois ; mais facilement on en fait la remise aux familles pauvres moyennant un certificat de monsieur le Curé de la paroisse.

— D'après les statistiques officielles, il y a dans la Province 1300 aveugles, dont les quatre cinquièmes sont catholiques, et le tiers d'âge scolaire.

Nazareth, la seule institution catholique du Canada qui fournisse l'instruction à ces infortunés, n'en reçoit que 100, dont plus de la moitié sont déjà d'anciens élèves.

Il est donc certain que beaucoup d'aveugles croupissent dans l'ignorance et la pauvreté. Quarante années d'expérience en ce pays ont en effet démontré que la cécité atteint particulièrement la classe pauvre.

X.

---

### La France et ses pays perdus

---

... Au fond, les Alsaciens-Lorrains en arrivent peu à peu et par la faute du régime ignoble que nous subissons, à l'état d'esprit qui est, depuis longtemps déjà, celui des Canadiens.

Causez avec un Canadien français, il vous parlera de la France avec une affection, avec une tendresse de cœur dont vous serez surpris et ému jusqu'aux larmes. Demandez à ce même Canadien s'il voudrait que son pays redevint une colonie française, il vous répondra :

— Ah ! non, par exemple; nous sommes bien comme nous sommes. Nous n'avons aucune raison d'être gouvernés, comme vous, par une poignée de Juifs et de Francs-Maçons qui nous ruineraient, qui nous déshonoreraient, qui supprimeraient, les unes après les autres, les libertés auxquelles nous sommes habitués...

Il en est de même des Alsaciens-Lorrains. Ils n'ont pas oublié la France, mais la politique française les dégoûte profondément, et leur patriotisme n'est déjà plus que du patriotisme historique...

EDOUARD DRUMONT.

---

### En France

---

Quelques maisons fondées en France par les Salésiens de Don Bosco ont bien eu l'audace de recueillir un millier d'orphelins, et de vouloir les élever, les instruire, et leur enseigner des métiers qui leur permettent de gagner honorablement leur vie.

Le Sénat français a mis bon ordre à une entreprise si dangereuse pour la République, et il a voté la destruction de ces œuvres antipatriotiques.

Il est à remarquer que M. Waldeck-Rousseau, qui a fait le discours que l'on sait contre le ministère Combes, a cependant voté pour la mesure destinée à frapper les Salésiens.

### Les Chartreux

Au moment où les Chartreux se disposent à aller demander à une terre étrangère la liberté de prier qui leur est enlevée chez nous, nous croyons — disait voilà quelques mois le *Rosier de Marie* — que nos lecteurs liront avec intérêt le récit d'une visite de la reine de Hollande au célèbre monastère :

Asile inviolable que celui-là ! Toutefois le Chartreux peut recevoir des visites d'hommes dans sa cellule, mais seulement celles de ses supérieurs et de ses proches parents.

Y a-t-il des exceptions ? Écoutez cette histoire récente :

Le droit canon ou ecclésiastique interdit aux femmes de pénétrer dans l'intérieur du cloître ; si elles enfreignaient cette défense, elles encourraient l'excommunication réservée au Pape. Le droit excepte les impératrices, les reines, leurs filles et leurs dames d'honneur et, d'après quelques canonistes, les fondatrices et bienfaitrices du monastère.

Il y a deux ans environ, un jeune religieux hollandais venait de faire profession à la Grande-Chartreuse. Or, à ce moment, les deux reines de Hollande, Emma et Wilhelmine, se trouvaient en voyage en Savoie et en Dauphiné.

La jeune reine Wilhelmine, qui est une vaillante femme, voulut visiter la Grande-Chartreuse.

Quand elle arriva à la porte du célèbre couvent, elle fut reçue par le général avec tous les honneurs dus à son rang. Au cours de la conversation, elle interrogea le supérieur de l'Ordre.

— Mon révérend Père, nous avons beaucoup de catholiques en Hollande.

— Je le sais, madame.

— Est-il venu à l'un d'eux l'idée de venir vivre en ce désert ?

— Oui, madame.

— Vous avez ici des religieux hollandais ?

— Nous en avons un.

— Oh ! vraiment ! que je serais heureuse de le voir !

— Les désirs de Votre Majesté seront exaucés. Je vais faire venir son compatriote et sujet.

— Mais cela va déranger ce bon Père. Ne puis-je moi-même aller le trouver chez lui ?

— Votre Majesté le peut. Les reines entrent partout.

Et voilà le cortège qui se met en marche vers le grand cloître. On sonne à une porte ; celle-ci s'ouvre. Le jeune Hollan-

dais paraît et regarde d'un ceil un peu étonné ses visiteurs.

Mais Wilhelmine l'a bientôt rassuré.

— Je vous demande pardon, mon cher Père ; c'est votre reine qui, passant par ici, a voulu vous rendre visite. Ce n'est que cela.

L'entrevue fut pleine de cordialité, et le Chartreux fit les honneurs de sa cellule à sa royale visiteuse, avec une grâce parfaite. Il méritait une récompense. Wilhelmine lui tendit un très beau crucifix en or, en disant :

— Acceptez ce petit souvenir, mon Père, et daignez prier un peu pour moi quand vous le regarderez.

— Hélas ! madame, répondit le moine, voilà que je suis forcé de vous causer du chagrin. Mon vœu de pauvreté m'interdit de posséder en propre quoi que ce soit. Mais cela ne peut m'empêcher de prier pour ma souveraine, et je n'ai pas attendu jusqu'ici pour cela.

La reine de Hollande se retira grandement édifiée.

Quelques années auparavant, l'empereur de Russie Alexandre II avait éprouvé le même étonnement quand le prince Nicolaï, le vainqueur de Schamyl, lui avait renvoyé ses décorations, par suite de son vœu de pauvreté.

Le tsar, néanmoins, fut inflexible, il retourna toutes les croix en écrivant à son sujet ;

— Vous les avez bien gagnées !

Elles durent alors être versées au trésor du monastère.

### Bibliographie

— ENTRETIENS SUR L'ÉDUCATION, par la comtesse ZAMOYSKA. Traduit du polonais par H. C. Préface du cardinal Perraud. In-12. Prix : 3 fr. 50. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette. Paris-VI<sup>e</sup>. Québec, J.-P. Garneau.)

Ce livre est un véritable traité d'éducation.

Il a pour auteur une femme qui peut être mise en parallèle avec madame de Maintenon.

On sait que cette grande éducatrice faisait de la lecture de l'Évangile, du catéchisme, de la méditation et de l'observance des commandements de Dieu, la base de son enseignement.

La pierre angulaire du plan d'éducation de madame la comtesse Zomoyska est la même. Il ne se différencie du premier que dans les détails.

Ce livre, comme l'on dit aujourd'hui, a été vécu avant d'être écrit. La mère de famille qui l'a composé en a d'abord fait bénéficier ses propres enfants. Puis, elle s'est faite l'éducatrice d'un certain nombre de jeunes filles, adoptées dans une institution similaire à celle de Saint-Cyr.

On peut dire, en résumé, que ce manuel sur la meilleure manière d'élever les enfants, remarquablement pratique, est l'application des préceptes dogmatiques, moraux et disciplinaires contenus dans le catéchisme.

L'auteur conseille fortement la lecture de la sainte Ecriture, autrefois en honneur dans nos familles. Si la conduite extérieure d'un bon nombre de catholiques est trop souvent en contradiction avec la foi qu'ils professent, c'est que cette dernière manque chez eux de fondements solides. Or ces fondements font toujours défaut quand on ignore la parole de Dieu.

Ce traité d'éducation renferme tant de bonnes choses, que nous le recommandons instamment à l'attention des pères et des mères, des instituteurs et des institutrices, en un mot, de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont la mission de préparer de bons citoyens. On ne peut y réussir qu'en formant des chrétiens qui sachent porter en toutes choses la logique de la foi.

D. GOSSELIN, prêtre.

— (*Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.*)

LA CONFESSION ET LA COMMUNION des religieuses. Par M. l'abbé P. Lejeune. 1 vol. in-12 de 104 pages. Prix, 1 fr. 25.

LA CONFESSION ET LA COMMUNION des enfants et des jeunes gens. 1 vol. in-18, de 184 pages. Prix, 50 centimes.

Les prêtres et les hommes d'œuvres qui s'intéressent à la jeunesse et cherchent tous les moyens de la maintenir dans le devoir et la sphère d'influence de l'Eglise, liront avec un vif intérêt cet excellent opuscule. Tout y est lucide et pratique, d'une grande sûreté de doctrine, marqué au coin de l'expérience et d'un zèle plein de sagesse. Plaise au ciel que ces principes soient de plus en plus répandus, qu'ils soient acceptés du clergé dans nos paroisses de villes et de campagnes.

Leur diffusion achèvera de neutraliser et de détruire les derniers effets des tendances jansénistes, et, dans des âmes neuves, largement ouvertes à l'action vivifiante de Jésus-Christ et des sacrements, nous ferons œuvre de réparation et de salut. NOËL.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (5e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 10 fr. par an. DIRECTEUR, Mgr E. Méric, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de juillet :

I. Le corps humain et son fantôme (Mgr E. Méric).— II. Les animaux devant l'occulte (G. Bois).— III. Une apparition (Abbé E. D.).— IV. La mort par suggestion (Dr L. M.).— V. De la méthode d'expérimentation des phénomènes psychiques (Dr Joire).— VI. Télépathie (E. Le Normant des Varannes).— VII. Le retour des connaissances disparues de la mémoire consciente. — VIII. Du monde invisible (H. de Barrau).